DISPOSITION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

BAC VERT

MATIÈRES RECYCLABLES
PÊLE-MÊLE DANS LE BAC

PAPIER ET CARTON PROPRES
- Journaux, circulaires et revues
- Feuilles de papier et enveloppes
- Sacs de papier
- Boîtes et emballages en carton
- Bottins et livres (sans couverture ni reliure)
- Cartons de lait, de crème et de jus (sans paille)

PLASTIQUES
- Tous les contenants et couvercles portant les numéros : 1 2 3 4 5 7
- Tous les sacs, emballages et pellicules de plastique souples (à regrouper dans un sac transparent et bien le nouer)

MÉTAL
- Boîtes de conserve
- Canettes
- Assiettes d'aluminium
- Cintres (regrouper en paquets)
- Tuyaux et chaudrons

VERRE
- Toutes les bouteilles et tous les contenants de verre, de toutes les couleurs

MATIÈRES REFUSÉES
- Papier ou carton souillés
- Plastiques sans numéro ou portant le numéro 6
- Jouets
- Contenants de peinture
- Bouteilles à gaz propane, aérosols et extincteurs
- Outils
- Vitres, miroirs, ampoules et pyrex
- Matières organiques
- Etc.

BAC NOIR

MATIÈRES REFUSÉES

La réglementation interdit de mettre les matières suivantes dans le bac noir :
- Médicaments et déchets biomédicaux
- Matières recyclables (ex. papier et carton, contenants de plastique, verre et métal)
- Résidus domestiques dangereux (ex. peinture, piles, huiles, pesticides, bouteilles à gaz propane)
- Matériaux de construction et de démolition (bois, gypse, ...)
- Appareils électriques, électroniques et informatiques
- Résidus verts (ex. feuilles mortes, herbes de jardin et arbres de Noël)
- Pneus et batteries d'auto
- Meubles et matelas

BAC BRUN

MATIÈRES ORGANIQUES
EN VRAC OU DANS DES SACS DE PAPIER SEULEMENT

RÉSIDUS ALIMENTAIRES
comprenant les aliments frais, congelés, séchés, cuits et préparés ainsi que les restants de table
- Nourriture (cuite, crue, avariée)
- Fruits et légumes, pâtes alimentaires, pains et céréales, farines et sucre
- Produits laitiers, friandises et confiseries, café (grains, marc et filtre)
- Coquilles de crabe et homard, coquilles d'œuf, écailles de noix
- Sachets de thé et tisane, viandes, poissons et os, nourriture pour animaux

PAPIER ET CARTON SOUILLÉS
- Assiettes ou verres de carton souillé, carton souillé d'aliments (pizza, etc.)
- Essuie-tout, papier mouchoirs et serviettes de table souillées

RÉSIDUS VERTS
- Feuilles mortes, résidus de jardin : fleurs, plantes, aiguilles de résineux, retailles de haie et mauvaises herbes (sauf plantes exotiques et envahissantes)
- Gazon, bran de scie, écorces, copeaux de bois, plantes d'intérieur

AUTRES MATIÈRES
- Cendres froides – après 4 semaines, tabac et papier à cigarettes
- Cheveux, poils d'animaux, litière de petits animaux (chats, lapins, hamsters)

MATIÈRES REFUSÉES
- Aucun sac de plastique, biodégradable ou compostable dans le bac roulant brun
- Résidus domestiques dangereux (huiles, peintures, piles, pesticides, engrais) et pneus
- Matières recyclables (papier et carton propre, contenants de verre, plastique et métal)
- Matériaux de construction, vitre, verre et métal, tapis, moquette
- Couches, produits hygiéniques (tampons sanitaires et serviettes hygiéniques) et médicaments, papier ciré, soie dentaire, cire et gomme à mâcher
- Sacs d'aspirateurs et leurs contenus, charpie de sécheuse et feuilles de sèche-linge
- Feuilles jetables de balai (type Swiffer), animaux morts
- Textiles (même les vêtements avec fibres organiques)
- Plantes exotiques envahissantes (Berce du Caucase, Renouée Japonaise, Phragmite, Salicaire pourpre), roches, cailloux et pierres, bouchons de liège

RÈGLES À SUIVRE

Les bacs bruns, verts ou noirs contenant des MATIÈRES REFUSÉES **ne seront pas vidés** et les matières à l'extérieur des bacs **ne seront pas ramassées**.

Vos surplus de MATIÈRES RECYCLABLES **seulement** peuvent être apportés à l'écocentre.

CONSEILS
- Le bac noir doit être considéré comme la dernière alternative.
- Le poids des matières mises dans le bac noir détermine la facture à payer pour l'enfouissement.
- Plus il est lourd, plus la facture collective augmente!

QUAND
Mettre les bacs en bordure de rue la veille de la collecte et les retirer une fois la collecte terminée.

COMMENT ORIENTER VOS BACS
Les bacs de récupération et de déchets doivent être placés côte à côte, avec un espace d'au moins 60 centimètres autour de chaque bac, et **LES POIGNÉES ET LES ROUES DEVRONT POINTER VERS LA MAISON** afin que rien ne bloque l'accès au bras électronique.

DISPOSITION DES FEUILLES MORTES
Apporter vos sacs de feuilles mortes au garage municipal entre le 9 et le 15 octobre 2017.

EN HIVER
Déneiger et déglacer complètement le dessus et les côtés des bacs de façon à les rendre facilement accessibles. **Les bacs enneigés ou difficiles d'accès ne seront pas vidés.**

CALENDRIER DE COLLECTE ET DISPOSITION
DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET RECYCLABLES

RIVE OUEST DU LAC LABELLE

2017

INFORMATIONS GÉNÉRALES

TRUCS ET CONSEILS

Municipalité de Labelle

NOTRE TERRITOIRE NOTRE AVENIR
MRC DES LAURENTIDES

AMHERST | ARUNDEL | BARKMERE | BRÉBEUF | HUBERDEAU
IVRY-SUR-LE-LAC | LABELLE | LA CONCEPTION | LAC-SUPÉRIEUR
LAC-TREMBLANT-NORD | LA MINERVE | LANTIER | MONTCALM
MONT-TREMBLANT | SAINTE-AGATHE-DES-MONTS
SAINTE-LUCIE-DES-LAURENTIDES | SAINT-FAUSTIN-LAC-CARRÉ
VAL-DAVID | VAL-DES-LACS | VAL-MORIN

819-681-3380 POSTE 5532

TRAINDEVIEDURABLE.com

CALENDRIER DES COLLECTES 2017 - LABELLE

RIVE OUEST DU LAC LABELLE

JANVIER

D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

FÉVRIER

D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28				

JUILLET

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

AOÛT

D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

MARS

D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

AVRIL

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

SEPTEMBRE

D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

OCTOBRE

D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

MAI

D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

JUIN

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

NOVEMBRE

D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

DÉCEMBRE

D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

JANVIER 2018

D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

FÉVRIER 2018

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28			

MARS 2018

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

LÉGENDE

- MATIÈRES RECYCLABLES
- DÉCHETS
- DÉCHETS ET MATIÈRES RECYCLABLES
- MATIÈRES ORGANIQUES
- **DÉPÔT R.D.D.**
  Au garage municipal, 8565 boul. Curé-Labelle
  Horaire été
  Mai à septembre : 8h à 12h (1er samedi du mois)
  Horaire d'hiver
  Octobre à avril : 8h à 12h (1er vendredi du mois)

Pour la collecte des matières organiques (bac brun) qui est prévue à partir du 2 octobre 2017, veuillez consulter le journal municipal qui paraîtra le 6 septembre 2017 pour confirmer cette collecte.

UN PROBLÈME ?

Pour un problème de collecte contactez le 819-681-3380 #5532

Pour remplacer ou commander un nouveau bac, contactez le 819-681-3371 #5001.

SAVIEZ-VOUS QUE...

Approximativement 855 tonnes de déchets domestiques et 339 tonnes de matières recyclables sont collectées annuellement dans votre municipalité !

éco CENTRE

SERVICE GRATUIT JUSQU'À 26 VISITES PAR ANNÉE
RÉSERVÉ AUX CITOYENS DE LA MRC DES LAURENTIDES

RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (RDD)*

Peinture, aérosols, vernis, solvants, pesticides, produits nettoyants, huile à moteur, ampoules fluocompactes, tubes fluorescents, bombonnes de propane, piles, cartouches d'encre, extincteurs, etc.

** Ces produits peuvent aussi être apportés dans les dépôts de RDD*

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION, RÉNOVATION, DÉMOLITION

Bois, branches, arbres de Noël, métal, béton, brique, pierre, gypse, couvre-planchers (tapis, prélart, céramique, etc.), douches, bains, éviers, toilettes, etc.

APPAREILS ÉLECTRIQUES, ÉLECTRONIQUES, INFORMATIQUES

Électroménagers avec halocarbures (réfrigérateurs, congélateurs, climatiseurs d'air et déshumidificateurs), cuisinières, lave-vaisselle, laveuses, sécheuses, tous les petits électroménagers et appareils électriques, téléviseurs, vidéos, radios, ordinateurs, périphériques, cellulaires.

MEUBLES

Tous les meubles (divans, matelas, tables, chaises, etc.)

OBJETS DIVERS

BBQ, tondeuses, toiles de piscines, balançoires, etc.

RÉSIDUS VERTS

ACCEPTÉS UNIQUEMENT DANS LES ÉCOCENTRES DE MONT-TREMBLANT ET DE SAINTE-AGATHE-DES-MONTS AU PRINTEMPS ET À L'AUTOMNE AINSI QU'À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA ROUGE (RIDR) TOUTE L'ANNÉE.

Feuilles mortes, tiges et brindilles.

MATIÈRES RECYCLABLES

Papier, carton, contenants de verre, plastique et métal.

PNEUS ET BATTERIES D'AUTO

Tous les pneus de voitures et de camionnettes et batteries d'auto.

CONSIGNES

Résidentiel seulement. Entrepreneurs refusés.
Preuve de résidence exigée.

Heures d'ouverture variables à vérifier auprès de votre municipalité
ou

TRAINDEVIEDURABLE.com

éco CENTRE

INTERDICTION AUX COMMERCES, ENTREPRENEURS ET INSTITUTIONS

HORAIRE (Sujet à changement)

ÉCOCENTRE DE LA RIDR

688 chemin Parc Industriel de Rivière-Rouge

LUNDI AU VENDREDI : 8h30 À 17h00

FERMÉ : 2 janvier, 25 et 26 décembre 2017 et 1er et 2 janvier 2018

ÉCOCENTRE DE LA MINERVE

75, chemin de La Minerve

OUVERT DE 8:30 À 14:00 :
21 janvier - 4 et 18 février - 4 et 18 mars - 7, 14, 21, et 28 octobre – 11 et 25 novembre – 9 décembre 2017

8 AVRIL AU 30 SEPTEMBRE 2017 :
Ouvert tous les mercredis et samedis de 8:30 à 14:00

20 JANVIER - 3 ET 17 FÉVRIER - 3 ET 17 MARS 2018 :
Ouvert tous les samedis de 8:30 à 14:00

COLLECTE DE GROS REBUTS

SUR DEMANDE SEULEMENT

Pour la collecte de gros rebuts, vous devez préalablement communiquer avec le Service des travaux publics au 819.681.3371 poste 5010, **avant le 7 septembre**.
Le ramassage s'effectuera du **11 au 15 septembre**, moyennant des **frais de 30 $**.

ATTENTION

SEULS LES ITEMS SUIVANTS SONT ACCEPTÉS :

(à mettre au chemin la veille de la collecte seulement)

MEUBLES DE MAISON OU DE JARDIN
Table, chaise, divan, matelas, sommier, lit, bureau, bibliothèque, desserte et étagère.

ÉLECTROMÉNAGERS SANS HALOCARBURES
Cuisinière, lave-vaisselle, laveuse, sécheuse, chauffe-eau.

Tout le reste doit être apporté à l'écocentre (voir encadré *écocentre*).